



## Plan de Gestion des alluvions du Buëch et de ses affluents

### Fiches action n°12 : mise en œuvre d'un seuil de stabilisation et contrôle de la remontée des fonds

#### Généralités

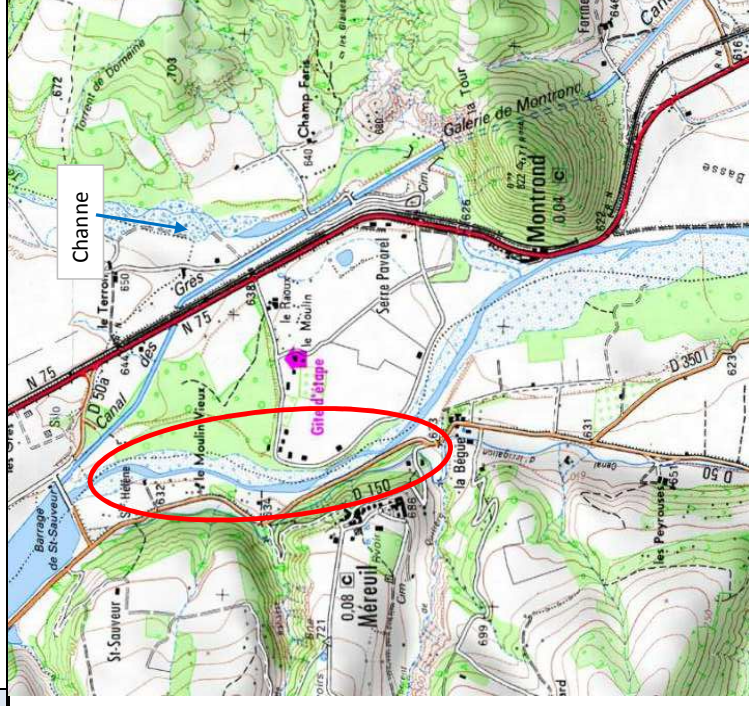
Cours d'eau : Buëch aval

Secteur : aval barrage Saint- Sauveur - lieu dit "Moulin Vieux"

Localisation : PK 30.1

Commune : Méreuil / Montrond

Priorité : 2



#### Problématique et objectif

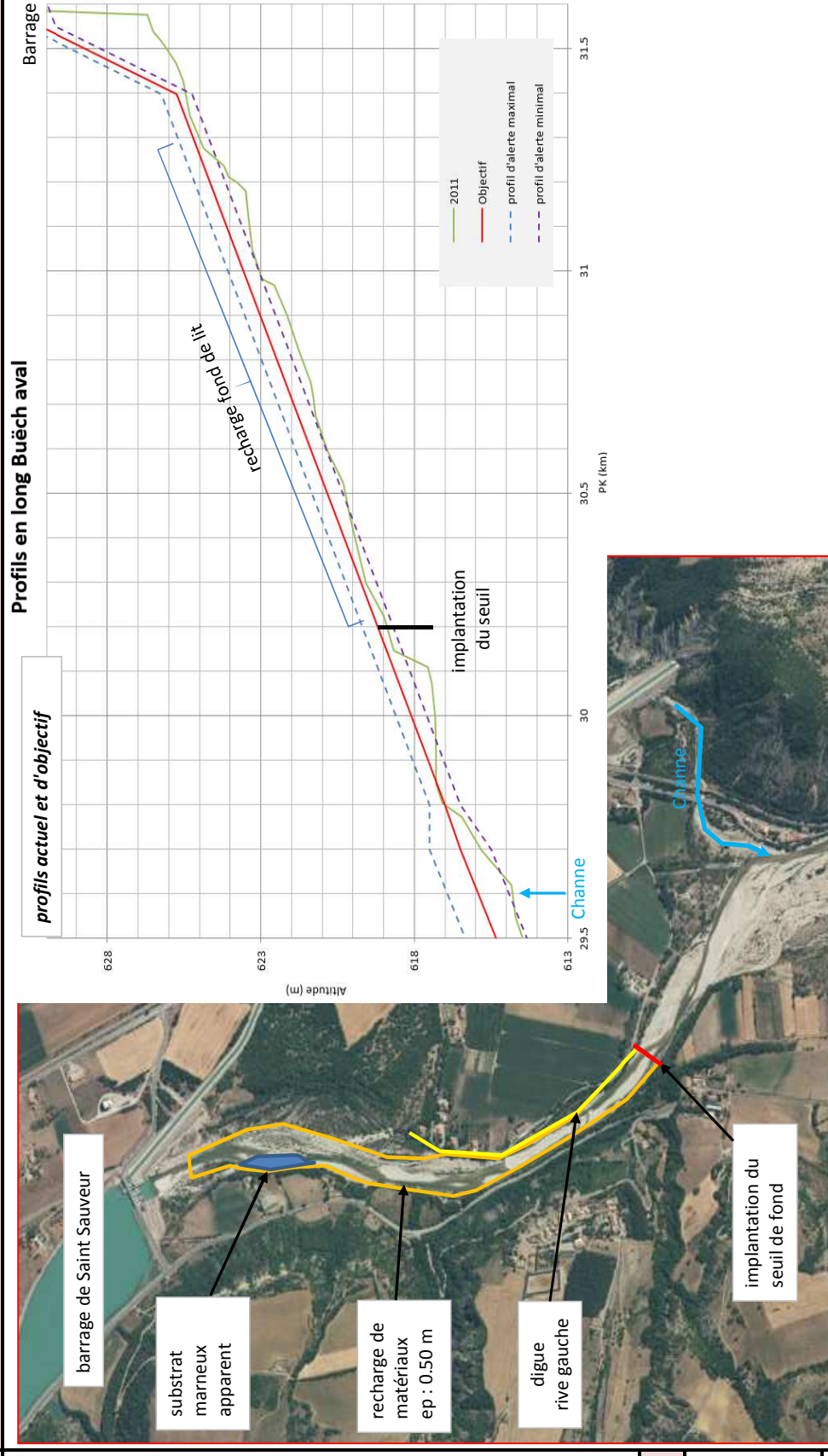
En aval du barrage, les fonds se sont largement incisés depuis la création de ce dernier. L'incision (de l'ordre de 4m) est problématique pour la stabilisation des ouvrages et le vieillissement de la végétation. Le substratum marnieux est également visible par endroit. Un abaissement supplémentaire des fonds est à éviter absolument. le fonctionnement artificiel du secteur ne permet pas de statuer sur l'évolution actuelle de la zone. Nous pouvons néanmoins penser que la modification du fonctionnement du barrage de St Sauveur notamment la modification des consignes d'ouverture en cas de crue devrait améliorer l'évolution du secteur.



#### Descriptif de l'opération

L'opération doit permettre un rechargement du lit de 0.50m environ tout en stoppant le phénomène d'incision. Ainsi, nous proposons la création d'un seuil de stabilisation du fond présentant une hauteur de 0.50 m environ par rapport à la cote de fond de lit actuelle sur une largeur de 70 m environ (lit vif). Une échancrure dans le seuil sera réalisée en partie centrale et calée à la cote du fond de lit et d'une largeur réduite (environ 5 m) pour permettre le maintien de la continuité écologique. Ce dimensionnement permet la concentration du débit réservé en aval du barrage sur la période du 01/10 au 15/03 (2 m3/s), soit la période migratoire de la truite fario, avec une lame d'eau de 0.40 m et une vitesse approximative de 1 m/s (selon une pente d'arsée d'échancrure de 1%). Le seuil sera constitué d'une barette en enrochements libres. La crête de seuil sera liaisonnée au béton. Il sera ancré en rive droite dans la protection de berge existante. En aval, un pavage en enrochements libres sera créé sur 10 m de long. En arrière du seuil une recharge en matériaux est nécessaire. Elle sera de l'ordre de **40 000 m<sup>3</sup>**

#### Plan et Coupes types



#### Etudes et analyses à prévoir :

- Définition des travaux au stade AVP et PRO,
- Dossiers réglementaires (Autorisation loi sur l'eau, étude d'impact),


#### Propriétaire ouvrage :

Etat (fonds DPF)  
MOA probable :  
SMIGIBA ou EDF

#### Coûts estimatifs :

- études et dossiers réglementaires : 25 000 € HT
- MOE : 30 000 € HT
- travaux seuil de fond : 120 000 € HT
- travaux recharge alluviale : 275 000 € HT

Aides financières probables : Agence de l'eau, EDF

	<b>Plan de Gestion des alluvions du Buëch et de ses affluents</b>  <b>Fiches action n°12 : mise en œuvre d'un seuil de stabilisation et contrôle de la remontée des fonds</b>
<b>Généralités</b>	
<b>Cours d'eau :</b> Grand Buëch <b>Secteur :</b> Aspres <b>Localisation :</b> PK 51.3 à 46.75 <b>Commune :</b> Aspres sur Buëch <b>Priorité :</b> 1	
<b>Contraintes d'interventions</b>	
Ces travaux concernent un linéaire important mais situé en aval de la retenue de Serre. Les débits sont donc fortement réduits sur une grande partie de l'année (entre 0.9 et 2.5 m3/s). Néanmoins, sur un plan sécuritaire, ces travaux se situent en aval immédiat d'un barrage avec un risque d'ouverture des vannes en cas de crue. Ce point devra être largement pris en compte dans les travaux	
<b>Les accès</b>	
L'accès au lit est possible depuis la rive gauche en amont de la confluence avec le Channe. La circulation des engins pourra être établie sur les atterrissements.	
<b>La période d'intervention</b>	
Les travaux en rivière sont interdits du 15 novembre au 15 mars. Il sera nécessaire d'éviter les périodes de crue compte tenu de la présence du barrage et le risque d'ouverture rapide des vannes. On conseillera donc les périodes allant du 15 juin au 15 septembre, période la moins exposée	
L'aménagement représente les quantités suivantes : remblais : 40 000 m3 / enrochements : 900 m3 / béton : 90 m3	
<b>Bilan écologique et sédimentaire</b>	
L'opération permet de recréer un substrat alluvial favorable aux continuités écologiques. Les enjeux environnementaux du secteur sont notables. Deux habitats d'intérêt communautaire sont présents (Forêts-galeries Salix alba et Populus alba + Fourré humide sur bancs de galets ou de limons à Myricaire d'Allemagne (Myricaria germanica)) et 2 espèces faunistiques protégées ont été recensées dans la zone : chez les insectes (Agrion de Mercure) et chez les oiseaux (Guêpier d'Europe). L'Apron a également été identifié récemment dans le secteur. Les aménagements préconisés vont avoir comme impact la destruction d'habitats dans le lit du cours d'eau et aux abords, susceptibles d'accueillir des espèces protégées et/ou patrimoniales. Toutefois à l'issue des travaux, les milieux seront plus favorables à la faune piscicole et à la reconnexion des milieux humides annexes.	
<b>Remarques</b>	
Cette opération doit être mise en lien avec les travaux d'entretien de la retenue de Saint Sauveur. Un curage de la queue de la retenue devrait être réalisé prochainement. Le volume estimé est d'environ 50 000 m3. EDF gestionnaire de l'ouvrage ne peut actuellement pas se prononcer sur la pérennité de l'intervention et sur la nécessité ou non de la renouveler dans l'avenir. Ainsi, il nous semble opportun de réaliser le rechargement du lit en aval du barrage en lien direct avec l'opération menée par EDF. Il est même possible d'envisager un réglage de ces matériaux sans création du seuil de fond. Sur un plan purement théorique, les granulométries en présence sont identiques en amont et en aval de l'ouvrage. Une recharge par simple apport de matériaux pourrait donc être envisagée. Ceci permettrait de réduire largement les coûts. On remarque également en aval du barrage la présence de bancs de galets perchés en cours de fossilisation. La remobilisation de ces matériaux pourrait également être une solution.	